

## Journée d'information

# LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Jeudi 25 septembre 2025 - de 9h00 à 17h00

## PROGRAMME

### Intervenant

- Jean-Philippe STREBLER,  
*Urbaniste qualifié, maître de conférences associé à l'Université de Strasbourg*

### Objectifs

- Comprendre l'objet des autorisations d'urbanisme et les règles de fond qui s'appliquent à leur délivrance
- Comprendre l'articulation entre les autorisations d'urbanisme et les autres régimes d'autorisation concernant les constructions et les aménagements
- Maîtriser le champ d'application des autorisations d'urbanisme
- Comprendre la procédure d'instruction des autorisations d'urbanisme
- Identifier les conséquences financières des autorisations d'urbanisme : taxes et participations d'urbanisme exigibles et équipements publics à la charge des collectivités
- Gérer les suites données des autorisations d'urbanisme : validité de l'autorisation, évolution du projet, mise en œuvre et achèvement des travaux
- Identifier les contrôles et les interventions possibles/nécessaires après la délivrance des autorisations d'urbanisme (ou lors de travaux sans autorisation) : contrôles, interruption des travaux, mise en demeure, sanctions...

### Contenu

- L'environnement juridique des autorisations d'urbanisme**
  - > Les différentes législations concernant les constructions et les aménagements
  - > Les règles appliquées lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme
  - > Les autorités compétentes en matière d'autorisations d'urbanisme

### Limitée à 30 personnes

Session ouverte aux élus et agents territoriaux

### Lieu

Maison Charles Grandemange  
Salle Serpolier  
43 rue Jules Ferry  
88000 Chantaine

### Inscription

Inscription préalable **OBLIGATOIRE**

### Frais d'inscription :

**100 €** frais déjeuner compris

### Conditions d'annulation

- Toute inscription annulée une semaine (5 jours ouvrés) avant la formation, sera facturée à hauteur de 50 % du montant de la participation demandée.
- Toute inscription annulée 48 heures ouvrées avant le stage, est due dans son intégralité.

*L'AMV 88 se réserve le droit d'annuler la séance si le nombre d'inscrits est insuffisant et également de limiter le nombre d'élus par collectivité si le nombre est trop important.*

### Journée d'information

#### Contenu (suite)

- **L'instruction des autorisations d'urbanisme**

- > Le champ d'application des autorisations d'urbanisme : travaux soumis à permis de construire, d'aménager, de démolir, à déclaration préalable, à aucune formalité...
- > L'objet particulier du certificat d'urbanisme
- > La procédure d'instruction des autorisations d'urbanisme : délai d'instruction, opérations du « premier mois », consultations, conformité du projet, décision
- > Les contributions d'urbanisme exigibles à l'occasion des autorisations d'urbanisme : taxe d'aménagement et participations d'urbanisme

- **Les suites des décisions**

- > Les évolutions possibles des autorisations accordées : modification, transfert, annulation, retrait...
- > La mise en œuvre de l'autorisation : ouverture de chantier, achèvement des travaux, péremption
- > Les contrôles administratifs : les opérations de contrôle, l'interruption des travaux, la mise en demeure de régulariser...